# Lugagnac L'Echo des Caselles



### BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL Nº 41

### LE MOT DU MAIRE

Voici donc revenue la période des vœux et de bilan de l'année écoulée. Au regard des crises et événements tragiques qui ont frappé une partie de notre pays, le département du Lot et notre cher village ont été heureusement épargnés, tant par les incendies et les inondations que par la violence sociétale et les incivilités envers les élus, qui se sont exprimées à plusieurs reprises.

Ceci doit rappeler à notre conscience l'environnement privilégié qui est et doit demeurer le nôtre au sein de notre petite collectivité villageoise. L'entraide et la solidarité dans la joie des manifestations traditionnelles comme dans les moments douloureux sont des atouts à renforcer avec dynamisme. Notre cadre de vie, son calme, ses services de proximité, les animations organisées par l'association des Amis, les journées citoyennes sont des acquis à préserver avec vigilance. Soyons-en heureux mais conscients.

Les derniers mois de 2023 nous ont montré de façon criante et violente combien étaient fragiles les équilibres entre les hommes, leurs milieux, leurs historiques. Et même si les catastrophes climatiques ne s'en soucient pas, espérons que la traditionnelle trêve de fin d'année apportera un peu de réconfort à tous ceux qui souffrent de par le monde. Et qu'elle durera en 2024.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous, Heureuse Année 2024 et rendez-vous le 14 janvier pour les vœux du Maire et... la galette!

# SOMMAIRE

Sommaire	2	
VIE MUNICIPALE		
Informations municipales	3	
Solidarité	4	
Procès-verbaux des Conseils Municipaux	5 à 7	
INFORMATIONS DIVERSES	7/8	
LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine		
En savoir plus sur Lugagnac	9 à 10	
Du côté des Amis de Lugagnac	10	
Nos artistes ont du talent	11	
LES PAGES RECREATIVES		
La page d'histoire de Maxime	12/13	
La page des jeux	14	
Les pages photos de l'automne	15 à 20	

### Mairie de Lugagnac

Tél: 05 65 24 30 91

Mail: mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet: lugagnac46.fr

# Vie municipale



### **INFORMATIONS MUNICIPALES**



### Campagne de recensement 2024 de l'INSEE

Le recensement démarrera le 18 janvier et s'achevera le 17 février. L'agent recenseur qui assurera cette mission temporaire sera Pascale Pernet. La mission de coordonnateur sera confiée à Yannick Montagné.

### Pour compléter le questionnaire, vous pourrez :

après-midi à 16h.

- Soit faire votre déclaration sur le site le-recensement-et-moi.fr
- Soit en version papier en sollicitant, si besoin, l'aide de Madame Pernet, agent recenseur, qui vous proposera dans ce cas un rendez-vous à votre domicile.

Nous vous communiquerons les informations utiles par voie d'affichage à la Mairie et sur PanneauPocket.

Pour la troisième année consécutive, Le Mémo Club reprend ses activités.

Chaque habitant de Lugagnac peut s'y inscrire et y participer gratuitement. Nous rappelons qu'il s'agit d'un atelier visant à développer et stimuler les capacités de

notre mémoire ainsi que nos capacités intellectuelles. Nous proposons **6 séances de février à juin**, d'une durée d'une heure et demi, **le samedi** 

Une présentation sera faite lors des Vœux du Maire, le dimanche 14 janvier et les dates des séances seront communiquées. A cette occasion les personnes intéressées pourront s'inscrire sur place ou à la Mairie. Des bulletins d'inscription seront disponibles lors des permanences des mardis et jeudis matins.

En espérant que vous viendrez nombreux.

Stéphanie et Martine



### **COLIS DE NOËL**

Une nouvelle fois, un colis de Noël a été sélectionné chez un commerçant de Limogne et remis le 23 décembre à 13 habitants âgés de 80 ans et plus.

Composé de saveurs sucrées et salées, il a comme à l'accoutumée été reçu avec plaisir.

Les élus sont toujours un accueillis chaleureusement et peuvent prendre le temps d'échanger avec chaque personne visitée.



Nous avons appris avec tristesse le décès de Henk Hafakker, survenu le 30 novembre 2023 à Utrecht.

Au nom de l'ensemble des villageois qui garderont le souvenir de sa gentillesse, la municipalité présente ses condoléances à sa famille.



### BILAN DE LA JOURNÉE CITOYENNE du 28 octobre 2023

Un grand merci à tous ceux qui, une fois encore, ont donné temps et énergie pour embellir le village. Tout le programme (travaux de peinture dans la Salle des Fêtes, remontage des murets du chemin des Puits, aménagement du pourtour du hangar), a pu être réalisé.

La météo, très clémente, a permis un déjeuner pris en commun sur le parvis restauré de la Salle des Fêtes.

Avis aux nouveaux habitants: ces journées sont aussi l'occasion de revoir ou de rencontrer d'autres habitants et de partager des moments conviviaux, tant pendant les travaux que durant les repas pris en commun.

Rappelons-le, la contribution du plus grand nombre est essentielle pour entretenir et préserver notre petit patrimoine, ce que le seul budget de la municipalité ne saurait permettre.

L'évaluation du total des heures effectuées depuis le début des Journées Citoyennes donne un montant de16 320 €, soit plus de 10% du budget annuel de la commune, confirmant ainsi toute l'utilité de ces journées.

ACTIONS COLLECTIVES			
VIDANGE DE FOSSES	Compte tenu du faible nombre de demandes, la liste des inscriptions devient annuelle. Elle sera affichée en Mairie à partir de début février et jusqu'au 31 octobre. Cette liste sera ensuite envoyée au prestataire pour une intervention groupée en novembre.		
RAMONAGE	Nous vous tiendrons informés des modalités d'inscription dans le bulletin d'avril.		





Différentes réunions d'information, organisées avec le concours de partenaires locaux, ont déjà retenu votre intérêt : amélioration de l'habitat, aide à domicile, les gestes qui sauvent... Dans ce domaine, le Mémo Club connaît également un vif succès, avec une fréquentation très largement au-dessus de la moyenne de participation enregistrée sur d'autres territoires.

Nous souhaitons développer cette activité de prévention avec de nouveaux thèmes ; par exemple l'automédication, la prévention des accidents domestiques...

Vos suggestions de nouveaux thèmes seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous en parler en passant en Mairie ou en contactant Catherine par mail « luga46260@dbmail.com ».



### Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal



#### Procès - Verbal Réunion du 22 septembre 2023

**Etaient présents**: François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

En visioconférence :

Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Philippe RAMOND.

Absent excusé: Norbert FLACONECHE, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES

Vincent LAGARRIGUE

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

En introduction, le Maire propose au Conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour du présent Conseil. La proposition, qui concerne la participation à des frais de cantine scolaire et une motion d'opposition au parc photovoltaïque de Tour de Faure, est acceptée à l'unanimité.

### I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 juillet 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### II. Délibérations

II.I – Recensement de la population 2024 : recrutement d'un agent recenseur

Le Maire, François REYMANN propose d'ouvrir le recrutement d'un agent recenseur qui, au titre de son activité temporaire, percevra une indemnité forfaitaire.

Le recensement s'effectuera du début du mois de janvier à la fin du mois de février 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.II – Travaux pour le compte d'autres communes

Le Maire soumet la demande de la commune de Limogne en Quercy relative à la mise à disposition temporaire d'un agent communal de Lugagnac pour des travaux de voirie ainsi que du matériel propriété de la commune de Lugagnac pour ce type de travaux.

Cette mise à disposition se traduirait par l'établissement d'une convention définissant les conditions pratiques et financières de cet accord.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.III - Logements communaux : révision annuelle des loyers

Le montant de revalorisation pour l'exercice est plafonné par le législateur à 3,5 %.

Le Maire propose d'appliquer ce pourcentage aux loyers des logements communaux à compter du 1er janvier 2024.

Un courrier d'information sera adressé aux 3 locataires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.III - Participation aux frais de cantine scolaire - Ecole Publique de Limogne en Quercy

Cette participation concerne les familles relevant du coefficient fixé entre 1 000 et 2 000€, dont le montant du repas s'élève à 3,70 €/repas. Le Maire propose un engagement à participer à ces frais à hauteur de 0,50 € par repas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II.IV – Motion relative au projet de la centrale photovoltaïque de Tour de Faure

Le Maire fait lecture du texte de la motion relative à l'opposition des collectivités territoriales à l'implantation d'un très important parc de panneaux photovoltaïques sur un territoire protégé du Parc naturel régional des Causses du Ouercy.

Le Conseil vote la motion à l'unanimité.

#### III. Informations et discussions

III.I - Point sur les travaux communaux

- Puy de Ferrières : les travaux de remontage et de consolidation des murs sont terminés.



Voirie : les travaux de réfection du revêtement des sols de la place du 19 mars 1962, la rue du Porche An 2000, de la placette route du Barry ainsi que du parvis de la Salle des Fêtes, du chemin des Iris et du chemin de Benech sont terminés.

La rue de l'Eglise fera partie d'une autre tranche de travaux en 2024, un propriétaire devant effectuer des travaux d'assainissement qui vont impacter cette voie.

III.II - Organisation de la Journée Citoyenne du 28 octobre 2023

La matinée sera consacrée à :

- L'embellissement de l'environnement de la Salle des Fêtes.
- L'entretien des murs du hangar du chemin des Adrets, désormais propriété de la commune,
- La poursuite du remontage des murets sur le chemin des Puits.

#### IV - Questions diverses

IV.I – PLUi

Les élus valident le principe de l'arrêt administratif de la première phase du PLUi et de son contenu.

Ils souhaitent toutefois qu'un courrier, signé par tous les membres du Conseil Municipal, soit adressé à la Communauté de Commune du Pays de Lalbenque-Limogne, pour obtenir une réponse à leur question relative au rejet de leur demande de rendre constructibles des terrains situés sur la route de Tréligot.

IV.II - Marquage au sol suite aux travaux de voirie énoncés au point III.II

Un devis va être demandé& pour la réalisation du marquage au sol des places de parking de la place du 19 mars 1962. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 27 octobre à 18h15 en Mairie.

#### Procès - Verbal Réunion du 27 octobre 2023

**Etaient présents**: François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

### Absents excusés:

Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Philippe RAMOND, ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

### I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 Septembre 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### II. Délibérations

II.I – Modalités de gestion des amortissements en M57

Ce point est reporté, en attente d'informations.

II.II – Service Urbanisme ADS: Avenant  $n^{\circ}I$  à la convention de mise à disposition du service pour l'instruction des actes d'application du droit des sols

Cet avenant porte sur la création d'un nouvel acte instruit par le service ADS : l'autorisation de travaux pour les établissements recevant du public. Cet acte sera facturé 50 € ttc.

A cette occasion, le Maire, François REYMANN, rappelle les autres actes gérés par le service ADS et leurs coûts :

Certificat d'urbanisme B
 Déclaration préalable de travaux
 Permis de construire
 Permis de démolir
 Permis d'aménager
 90 € TTC
 220 € TTC
 180 € TTC
 270 €.

Ces actes sont gratuits pour les usagers, facturés à la commune par le service ADS et compensés par la taxe d'aménagement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### III. Informations et discussions

III.I – Enfouissement des réseaux : Phase I et éclairage public

Le Maire informe les élus qu'un courrier portant convention a été adressé par la FDEL à tous les propriétaires concernés par cette première phase. Cette convention précise pour chaque habitation les nouvelles modalités d'approvisionnement électrique et de déplacement éventuel des compteurs, en fonction des installations préexistantes, de la configuration des lieux et des souhaits exprimés par les propriétaires.

Concernant l'éclairage public il existe actuellement 7 points lumineux sur ce secteur. Ce nombre devrait être conservé, mais deux points lumineux pourraient être déplacés depuis la rue du Lavoir sur la route du Barry (à confirmer).

Le devis initial prévoyait la présence de 7 points lumineux supplémentaires, ce qui ne semble en définitive pas nécessaire ; le devis devrait de ce fait se trouver minoré.

III.II – Tarification de prestations délivrées par la commune de Lugagnac au profit d'autres communes Le maire informe les élus que l'étude des modalités de facturation de ces prestations est toujours à l'étude.

III.III – Frais de scolarité pour un enfant résidant à Lugagnac et scolarisé dans un établissement de Cahors

Le Maire indique que conformément à la loi, la commune prendra en charge les frais de scolarité demandés par l'établissement scolaire de Cahors, soit 702 € pour l'année 2023. Cette dépense n'avait pas été inscrite au budget par manque d'information de la commune et devra être prévue pour les deux exercices à venir.

III.IV – Aide aux familles pour une participation à des voyages scolaires organisés par l'école publique de Limogne : La proposition de maintenir cette aide sous forme d'un forfait est validée.

#### **IV - Questions diverses**

Subvention de la CARSAT : Yannick MONTAGNÉ informe les élus qu'une subvention de I 792 € a été accordée à la commune par la CARSAT en contribution au financement de l'atelier MEMO CLUB, action considérée comme utile pour le lien social et la prévention de la perte de la mémoire. Cette subvention permettra notamment l'acquisition de matériel vidéo et d'un écran, utiles pour l'animation de l'atelier.

Commémoration de l'Armistice de 1918 : cette cérémonie se tiendra devant le Monument aux Morts le 11 novembre 2023 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées les

- vendredi 24 novembre,
- vendredi 15 décembre,

à 18h15, en Mairie.

### INFORMATIONS DIVERSES



Le compostage est une pratique ancestrale plus que jamais d'actualité. Vous en avez certainement déjà entendu parler : le 1<sup>er</sup> janvier 2024 marquera l'obligation pour tous de séparer ses biodéchets pour les détourner de la poubelle noire. Pas de panique, il existe des solutions simples pour tout le monde sur le territoire.

### Pourquoi composter?

#### 1/ Pour réduire ses déchets

La poubelle noire (appelée communément ordures ménagères) contient encore 30% de biodéchets et de gaspillage alimentaire. Composter permet de réduire le poids de la poubelle noire.

### 2/ Pour préserver l'environnement

Aujourd'hui, les ordures ménagères sont enfouies ou incinérées à l'extérieur du département. Les biodéchets enfouis produisent du méthane, un gaz à effet de serre très important. Quant à l'incinération, cela revient à brûler... de l'eau puisque les biodéchets en sont composés à plus de 80 %. Le compostage de proximité permet de créer son propre engrais naturel pour rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté.

#### 3/ Pour limiter l'impact financier

Les coûts de collecte et de traitement des déchets subissent de fortes hausses depuis 2021 avec l'évolution programmée de la réglementation nationale. Les perspectives sont connues à l'horizon 2025 ; à quantité égale de déchets produits, la facture va s'alourdir de 25 %. Notre seule solution est de réduire notre production de déchets.

**Comment trouver sa solution ?** Pour les maisons avec jardin, il existe une solution simple pour composter : le composteur individuel. Le SYDED vend un kit complet à 20€.

Pour ceux ne disposant pas d'un composteur individuel, la commune en a installé un derrière la Salle des Fêtes.



#### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUi est arrêté depuis le 25 septembre 2023.

Ci-dessous le calendrier de sa planification de mise en oeuvre avant l'adoption définitive.







Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme et de planification qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales. Ce document unique remplacera les documents d'urbanisme des communes (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales). Voici le plannig des prochaines étapes :



### **LUGAGNAC**: ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



### En savoir plus sur Lugagnac (Texte de Gisèle RUSSEIL)

### QUAND LE RIRE PASSE D'YVES A ULRIKE

C'est le temps des vœux; alors Bonne Année au... monde entier! Un peu d'utopie pourrait-elle apporter quelque amélioration? Il faut l'espérer!

En tout cas, ce n'est pas utopique de souhaiter que 2024 « relance » encore, à Lugagnac, les séances récréatives d'antan, à la manière « 1er octobre 2023 ». Traduites en français, les répliques sont comprises par tous les spectateurs; la lecture de certaines d'entre elles, doublée en patois, en restitue l'esprit authentique - pour le grand plaisir de quelques « anciens » !

Le 1<sup>er</sup> octobre de l'an dernier, donc, il faisait très beau; ça n'a pas empêché une bonne centaine de spectateurs d'accourir à la salle des fêtes pour assister à une représentation inédite de *Casimir s'en va acheter une mule*.

Car nous avons la chance d'avoir Ulrike. Ulrike Hass.

Elle et Andréas, son mari, résident souvent à Lugagnac depuis longtemps, sont des amis sympathiques participant aux activités du village; durant des années ils ont gracieusement prêté *La Grange*, leur propriété, pour des manifestations diverses: fêtes, soirées culturelles, concerts etc.

Ulrike, très intéressée par les séances récréatives du siècle dernier, a choisi la pièce *Casimir s'en va acheter une mule* et proposé l'idée sous laquelle elle a été présentée.

Son « spectacle » a commencé par une projection de photos qui a fortement ému des spectateurs. Si certains se sont reconnus, l'émotion a surtout été forte – et le public l'a bien perçu - à la vue d'acteurs aimés, parfois disparus, souvent talentueux, toujours « complices ».

Ensuite Ulrike a présenté avec précision l'intérêt des séances d'antan – il lui est arrivé d'être applaudie – et la représentation proprement dite a suivi. Remercions alors

chaleureusement David Aubin, Colette Bès, Frédérique Camaret (elle a superbement fait le lien entre les différentes parties de la pièce), Jean-Louis Devilliers et Chantal Malavelle, les acteurs; ils ont fait rire les spectateurs et tenu leur rôle avec maestria.

Spécialiste du théâtre occidental l'Antiquité à nos jours, Ulrike a donc éprouvé beaucoup d'intérêt pour l'art théâtral du village au XXème siècle. Elle l'a analysé, lui donnant ainsi sa place dans le théâtre en commentaires général; ses comment, à partir d'un contexte local, il est un écho fidèle de pratiques scéniques reconnues (sa présentation de la «Commedia del arte» parallèlement l'Improvisation à remarquable) et l'image, naturelle et vivante, des comportements humains. Une image à la fois fédératrice en ce qui concerne les acteurs, et laissant à chacun et à chacune son individualité.

Remercions particulièrement Ulrike pour cette analyse, et d'avoir permis de redonner vie à des personnages illustres des séances récréatives.

Cette reprise ne manquerait pas de faire plaisir à Yves Delpech, qui a été notre *Molière*. Autodidacte, il s'est intéressé à de nombreux domaines, très divers, scientifiques, techniques, littéraires etc.

Artiste, pendant des années Yves a « porté » les séances récréatives sans rigidité, dans le respect de la liberté, de la personnalité de chacun, et la bonne humeur.

Les pièces dont il est l'auteur, rédigées en patois ou en français, témoignent de sa culture, de son goût pour les arts – la musique le passionnait –, de la qualité de son imagination et même de sa foi en l'expérimentation (exemples: *La machine à rajeunir, Une idée du Casimir*).

Très observateur, serviable, généreux, sympathique, doué d'humour, pouvant se moquer mais toujours gentiment, il était aimé

de tout le monde – de très nombreux témoignages le prouvent, comme les mots venus du cœur prononcés par Jean Rames le 1er octobre 2023.



Emile (Casimir) et Yves (Mélanie)

Créateur, Yves était aussi un excellent acteur, notamment dans un rôle féminin – il incarnait Mélanie magistralement; d'ailleurs, même si toute la troupe «jouait», certains acteurs avaient un réel talent (tel Emile Rames qui, entre autres, était Casimir).

Il ne s'agit pas là de faire une apologie partisane mais de ne pas laisser tomber dans l'oubli les Séances Récréatives; œuvre de nos prédécesseurs, elles s'inscrivent dans notre culture qui, en tant que telle, doit être transmise (grand merci à Janine, l'épouse d'Yves, d'avoir fait connaitre les textes des pièces de son mari). Culture d'un milieu rural modeste, certes, elle n'en est pas moins l'expression de valeurs universelles, et un lien entre les personnes, les diversités et l'humanité dans son ensemble.

Et puis, si c'est « une étrange entreprise de faire rire les honnêtes gens » comme l'a dit Molière, Yves l'a fait avec bonheur, au siècle dernier. Car le rire est une « courroie de transmission entre les générations »; il favorise la communication, l'écoute et la tolérance, dispense du bien-être: les spectateurs du 1<sup>er</sup> octobre dernier ne s'y sont pas trompés. Alors, rions maintenant avec Ulrike – et les acteurs.

Bonne année à tous, sur scène ou face à elle!



### Du côté des Amis de Lugagnac

Une année bien remplie avec de nombreuses animations. Notre nouvelle équipe, avec le concours de nombreux fidèles bénévoles expérimentés dans ces activités, est heureuse d'avoir pu vous proposer ces temps de convivialité. Quelques mots des activités du 4ème trimestre :

HALLOWEEN: 21 enfants et de nombreux parents se sont retrouvés sur la place de l'église avant de s'égayer dans les rues de Lugagnac et de revenir avec des paniers bien garnis. D'année en année, cette soirée très attendue des plus jeunes aux plus grands des enfants, est toujours un succès. Merci aux généreux donateurs.

La soirée noix et châtaignes du 3 novembre a réuni plus de 90 personnes. La salle des fêtes était comble et l'ambiance très conviviale.

Nous vous parlerons du goûter de Noël et du Réveillon dans le prochain bulletin.



Petit rappel : Plus vous serez nombreux à nous rejoindre, même de manière occasionnelle, plus nous pourrons développer de projets et les diversifier grâce à vos idées et propositions. Alors, à très vite.

### Les activités régulières

Randonnée: chaque premier samedi du mois. Départ devant l'église à 09h00.

**Chorale**: Le lundi à 17h30 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

### LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Tél: 07 49 10 42 09

Courriel:

comitedesfetes.lugagnac@orange.fr

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« http://www.lugagnac46.fr/les-amis-delugagnac »



### Nos artistes ont du talent



Cette rubrique reprend du service et pour une fois c'est l'artiste lui-même qui a pris la plume pour parler de son art.

Il a pour nom Kayetan Sawicki. Il réside route de la Capelette (ancien gîte de Hervé Malavelle), avec sa femme.

#### Voící son texte:

Ecrire sur moi est un exercice difficile, et pour moi, écrire sur mon travail, encore plus. J'ai une formation des plus classique: Ateliers d'Arts, l'ENSAD (Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs) à Paris et travail auprès de sculpteurs dont Andrzej Bobrowski à Londres, qui fut pour moi un maître, un ami.

Avant tout, il y a le dessin, image d'une idée, d'un rêve. Aboutie, l'aventure d'arrête là, mais parfois l'idée que l'on rêve réclame de se voir en sculpture ou en peinture.

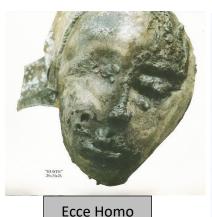
Je suis de ceux qui proposent leur création en silence, espérant émouvoir, espérant un frisson comme érotique. Pour moi, la parole ne vient pallier qu'à la faiblesse du travail. Certains veulent percer le mystère de votre création, soit, mais sans moi. Si je cherchais à comprendre, savoir pourquoi je crée ceci ou cela, alors le ciel me paraîtrait bien vide. Je vous donne ci-dessous un court texte écrit à mon sujet par mon ami Bernhard Kreger, peintre allemand. J'ai le sentiment qu'il a compris pourquoi et comment je crée.

### Extrait du texte de Bernhard Kreger :

« C'est un art européen, économe et recherché, un art essentiel dont le sujet est l'homme. Ses silhouettes humaines n'ont besoin ni d'histoire, ni de géographie, n'ont point besoin de costume. Quelques traits suffisent à l'artiste pour évoquer la pose, le mouvement, le geste. L'artiste ne dégage pas l'essentiel des choses en représentant des détails, mais délaisse ce qui est extérieur au profit d'une vraie synthèse. Fier de son héritage slave, il travaille dans un esprit de souple liberté. Il exalte ce qui est propre à toute l'humanité – ce qui est éternel ».

### *Et Kayetan reprend*:

Un mot à propos de Lugagnac. Nous y sommes arrivés par hasard. Surprise agréable, quoiqu'au départ, nous avions peur que ses habitants soient tous des Géronimo à houpette rouge. Aujourd'hui, rassurés, nous découvrons des gens surprenants, certes parfois étranges, mais amicaux. Ici on est bien.









### LES PAGES RECREATIVES

# Maxime nous conte l'histoire d'une tradition d'actualité

### La Galette des rois



La **galette des rois** est une galette traditionnellement élaborée et consommée dans une majeure partie de la France, au Québec, en Acadie, en Suisse, au Luxembourg, en Belgique et au Liban à l'occasion de l'Épiphanie, fête chrétienne qui célèbre la visite des rois mages à l'enfant Jésus, célébrée selon les pays le 6 janvier ou le premier dimanche suivant le 1<sup>er</sup> janvier.

La galette des rois, qui a dépassé sa signification religieuse, est l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis.

### **Origine**

La galette des rois a son origine dans les Saturnales (fêtes romaines situées entre la fin du mois de décembre et le commencement de celui de janvier), durant lesquelles les Romains désignent un esclave comme « roi d'un jour ». Au cours d'un banquet (au début ou à la fin des Saturnales, selon les différentes époques de la Rome antique) au sein de chaque grande familia, les Romains utilisent la fève d'un gâteau comme pour tirer au sort le « Saturnalicius princeps » (prince des

Saturnales ou du désordre). Le « roi d'un jour » dispose du pouvoir d'exaucer tous ses désirs pendant la journée (comme donner des ordres à son maître) avant d'être mis à mort, ou plus probablement de retourner à sa vie servile. Pour assurer la distribution aléatoire des parts de galette, il est de coutume que le plus jeune se place sous la table et nomme le bénéficiaire de la part qui est désigné par la personne chargée du service.

### En France, l'existence de la galette des rois n'est pas un long fleuve tranquille!

Sous la Monarchie par exemple : On « tire les rois » même à la table de Louis XIV. Avant Louis XIV, les grandes dames qui tirent la fève deviennent reines de France d'un jour et peuvent demander au roi un vœu dit « grâces et gentillesses » mais « le Roi-Soleil » abolit cette coutume.

Sous le parlement elle devient le « gâteau des rois » : En 1711, le Parlement de Paris décide, à cause de la famine, de le proscrire afin que la farine, trop rare, soit uniquement employée à faire du pain. Au commencement du XVIIIe siècle, les boulangers envoyaient ordinairement un gâteau des rois à leurs « pratiques » (terme ayant ici le sens de « clients »). Les pâtissiers intentèrent un procès aux boulangers usurpant leurs droits. Le Parlement rend, en 1713 et 1717, des arrêts interdisant aux boulangers de faire et de donner aucune espèce de pâtisserie, d'employer du beurre et des œufs dans leur pâte, et même de dorer leur pain avec des œufs. La défense n'a d'effet que pour Paris et l'usage prohibé continue d'exister dans la plupart des provinces.

Sous la Révolution française: Quand vient la Révolution, le nom même de « gâteau des rois » devient un danger et Pierre-Louis Manuel, du haut de la tribune de la Convention, tente sans succès d'en obtenir l'interdiction, mais la galette triompha du tribun. Peu après, un arrêté de la Commune ayant changé, dans la séance du 31 décembre 1791, le jour des rois en « jour des sans-culottes », le gâteau n'a plus sa

raison d'être. Cette disparition n'est néanmoins que momentanée, car les sans-culottes ayant renommé l'Épiphanie en « fête du Bon Voisinage », et un décret du 4 nivôse an III (24 décembre 1794) ayant recommandé de partager la « galette de l'Égalité », il reparaît bientôt sur toutes les tables familiales.

Au Palais de l'Élysée: Une galette géante (40 fois plus grosse qu'une galette classique en 2018) est livrée chaque année au président de la République depuis 1975. Mais selon le même principe que la « galette de l'Égalité » de la période révolutionnaire, cette galette ne cache aucune fève, au nom du respect des principes de la République.

### Quelques chiffres pour la France:

En 2014, 97 % des Français célèbrent cette fête.

Les préférences sont partagées :

- 70 % : galette à la pâte feuilletée et à la frangipane, essentiellement dans les 3/4 nord de la France ;
- 11 % : un gâteau à la pâte plus ou moins dense parfumée à l'eau de fleur d'oranger, principalement dans le sud de la France et en Franche-Comté ;





La fève, au cœur de la dégustation joyeuse et chère aux collectionneurs

Fève en faïence et fève de légumineuse



Fèves en forme de lampes dorées



L'emploi de la fève remonte aux Grecs anciens qui en utilisaient pour l'élection de leurs magistrats. Les Romains se servant du même moyen pour élire le maître des Saturnales, l'Église catholique combat longtemps cette coutume païenne – avant de remplacer la graine par l'enfant Jésus.

Les premières fèves en porcelaine apparaissent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pendant la Révolution française, on remplace l'enfant Jésus par

un bonnet phrygien. La même époque voit naître la «galette de la Liberté», ou «de l'Égalité», dépourvue de fève, qui permet de poursuivre la tradition du gâteau partagé sans élire un roi. À partir de 1870, les graines de fève sont systématiquement remplacées par des figurines en porcelaine ou – plus récemment – en plastique.

Si l'emploi de fèves est d'actualité, il existe une multitude de fèves fantaisie.

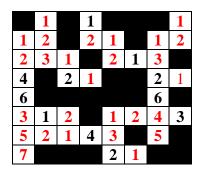
La couronne : la personne qui découvre la fève a le droit de porter une couronne de fantaisie puis choisit sa reine ou son roi.

Dans le circuit commercial, dès la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les boulangers fournissent avec la galette une couronne en papier doré ou argent.



### Les solutions des jeux du numéro 40

#### I/ Le Yakasu



2/ Le Quiz L'été de la Saint Martin / Le raisin / Paul Verlaine / Alphonse de Lamartine / Antonio Vivaldi / Jacques Prévert

# Votre jeu du n° 41 : QUIZ Les traditions du nouvel an Trouvez les bonnes réponses

### Au Moyen-Âge, au lieu de dire le traditionnel "bonne année, bonne santé", on employait la formule :

Au gui l'an neuf?

Baiser sous le gui?

Que le gui germe ?

### Quel fruit gobe-t-on traditionnellement à chaque coup de minuit en Espagne ?

Des cerises?

De la grenade?

Du raisin?

### La palme du Nouvel an le plus bruyant est décerné aux...

Australiens?

Chinois?

Marocains?

### Dans quel quartier de New York se trouve-t-on quand une énorme boule descend pour atteindre le sol aux douze coups de minuit ?

Broadway?

Brooklyn?

Time Square?

### En Argentine, quelle est la coutume au réveillon si l'on veut trouver l'amour dans l'année ?

Porter un sous-vêtement neuf et rose?

Casser un verre sur la tête d'un homme, à minuit?

Glisser un mot doux à un inconnu dans la rue?

### La tradition danoise aux douze coups de minuit peut s'avérer dangereuse. Elle consiste à :

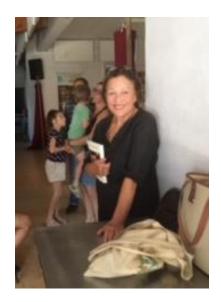
Se jeter dans la neige tout nu?

Sauter d'une chaise, sa coupe de champagne en main?

Faire la liste de tous ses malheurs et la brûler entre ses mains?

### **VOS PAGES PHOTOS DE L'AUTOMNE 2023**

1<sup>er</sup> Octobre — Après-midi « Souvenir des soirées récréatives d'antan »











# 28 octobre - Journée citoyenne











### HALLOWEEN

21 enfants ont frappé aux portes des maisons le soir du 31 octobre ; ils sont repartis chargés de friandises, pour leur plus grand plaisir. Un grand merci pour eux.









# 3 novembre – Soirée



















### Cérémonie du 11 novembre



Le 2 décembre, randonnée quelque part entre Lugagnac, Rastouillet et Bassoul...



Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.